

Formation directeurs d'écoles Circonscription de Grenade, HG 23 Mardi 2 octobre 2018

« *Penser l'impensable* »

« *Apprendre à être surpris* »

Patrick LAGADEC

Bon sens / Pragmatisme / Réactivité / Adaptabilité

Vigilance



Consignes

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES



Accueil par un adulte
à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique
de l'identité des personnes
extérieures à l'établissement



Interdiction de stationner aux
abords des établissements



Évitez les attroupements
devant l'établissement



Signalez tout comportement
ou objet suspect



Organisation de trois
exercices de sécurité



Sorties scolaires autorisées,
consignes relatives aux
voyages scolaires sur
education.gouv.fr/vigipirate

PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations
et les consignes à suivre en cas d'alerte
à proximité d'une école sur :

Téléchargez l'application SAIP
sur votre smartphone afin d'être avisé
en cas d'alerte



LE SITE DU MINISTÈRE
education.gouv.fr



LE COMPTE TWITTER
[@educationfrance](https://twitter.com/educationfrance)



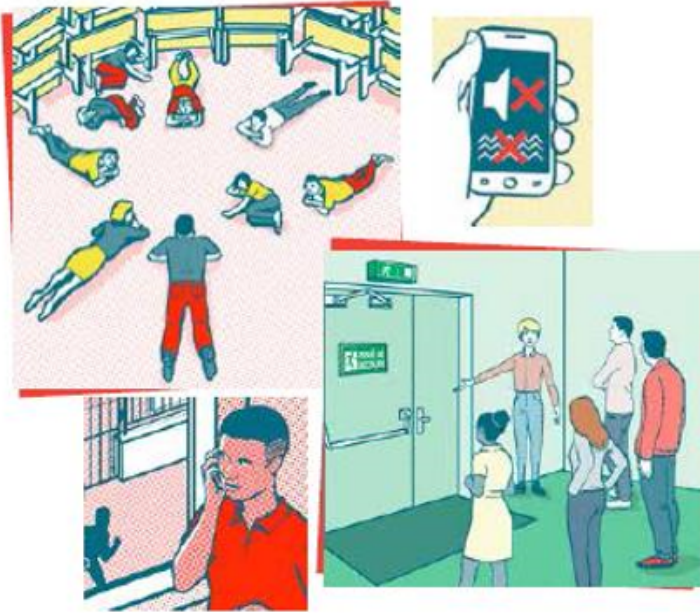
gouvernement.fr/appli-alerte-saip



Il est interdit de fumer
dans l'enceinte de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



Vigilance attentats : les bons réflexes

Guide à destination
des chefs d'établissement,
des inspecteurs de l'éducation
nationale et des directeurs d'école



Secrétariat général
de la défense
et de la sécurité nationale

La posture Vigipirate « *Eté – Rentrée 2018* » est active, sauf événement particulier, du 14 juin au 20 octobre 2018. L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « *sécurité renforcée – risque attentat* ». Cette posture actualise les mesures de vigilance, de prévention et de protection au regard de l'évolution de la menace terroriste et de la période couverte.

P.P.M.S. attentat-intrusion

BO n°15 du 13 avril 2017 Annexe 1 à 4

-Le PPMS attentat-intrusion est un « plan »

-Il est destiné à la fois à l'école ou à l'établissement scolaire et aux forces de sécurité qui devraient intervenir en cas d'attentat ou d'intrusion malveillante

-Le PPMS est donc le résultat d'une réflexion collective

L'importance des lieux



Alerte attentat/intrusion

Fiche pratique à destination des directeurs d'école
et des chefs d'établissements

L'alarme « attentat-intrusion » en 8 points

L'alarme a pour objectif de prévenir, lors d'un attentat ou d'une attaque armée, tous les personnels et les élèves présents dans l'établissement.

Alarme et alerte

L'**alarme** est déclenchée en présence d'un danger afin que les personnes s'en protègent ; elle doit susciter, de la part de tous les élèves et les personnels présents dans l'établissement, une réaction adaptée à la situation (attentat ou attaque armée mais aussi incendie, risques majeurs).

L'**alerte** permet d'avertir de l'existence d'un danger de telle sorte que les personnes concernées puissent prendre des dispositions particulières.

→ Je constate l'irruption d'un individu armé dans l'établissement : je déclenche l'alarme pour que les personnels et les élèves se mettent en sécurité en s'échappant ou en s'enfermant, puis j'alerte les forces de sécurité (17 ou 112) et le rectorat (numéro d'urgence).

→ Je suis alerté par le rectorat, la DSDEN, la police ou la gendarmerie, d'un danger qui menace l'établissement : je déclenche l'alarme pour que les élèves et les personnels adoptent la posture qui a été demandée (confinement ou évacuation de l'établissement).

1. Il n'y a pas de dispositif technique particulier et obligatoire défini au plan national pour l'alarme « attentat-intrusion ».

**Alerte spécifique, sonore,
audible en tous temps,
par tous, en tous lieux, à
tous moments**

**Alerte différente de
l'alerte incendie et de
l'alerte PPMS classique**

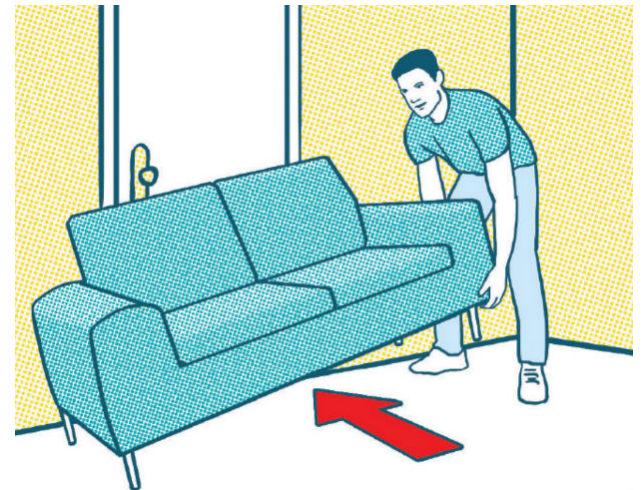
Déclenchement des faits ou d'une alerte



Evacuation



Se barricader



ATTENTAT OU INTRUSION EXTERIEURE

Condition 1 • Être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.
Condition 2 • Être certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les élèves.

Situation 1 : les élèves sont dans des classes prévues pour le confinement

- Rester dans la classe.
- Verrouiller la porte.

Situation 2 : les élèves doivent quitter leur classe ou sont à l'extérieur

- Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs.

Dans tous les cas :

- Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant
- Éteindre les lumières
- S'éloigner des murs, portes et fenêtres
- S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides
- Faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur)
- Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer
- Attendre l'intervention des forces de l'ordre

◆ Au déclenchement des faits ou d'une alerte

- Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir : **évacuation ou confinement** ;
- se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement ;
- appeler dans la mesure du possible les services de police ou de gendarmerie : décliner sa qualité, décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes) ;
- rester calme pour ne pas communiquer son stress.

◆ Choix n°1 : l'évacuation

- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- demander un silence absolu ;
- suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention ;
- signaler la localisation des victimes éventuelles ; • signaler l'emplacement du point de rassemblement.

◆ Choix n°2 : le confinement

- Identifier le(s) local (-aux) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate ;
- verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau...) ;
- faire s'éloigner les élèves et personnels des portes, murs et fenêtres ;
- leur demander de s'allonger ;
- éteindre les lumières ;
- demander un silence absolu ;
- faire mettre en silencieux les téléphones portables ;
- une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés ;
- rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ;
- attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer.

Scénario : Nous allons nous entraîner à nous cacher. Demain, la directrice va essayer de nous chercher, il ne faut pas qu'elle nous trouve. Où pourrions-nous nous cacher ?

Phase 1 : Se cacher

Exercer les élèves par le jeu : s'entraîner à se cacher en silence. La répétition de séquences pédagogiques habituelles permet d'enrichir progressivement les consignes sans créer de panique. Prévoir de monter en puissance lors des entraînements pour sortir du rituel et pouvoir s'adapter à d'autres situations (changer de lieux...)

Phase 2 : Modalités d'alerte

Les modalités d'alerte interne doivent faire l'objet d'une attention particulière. Le signal alerte intrusion doit déclencher rapidement et efficacement une conduite à tenir spécifique : il doit être connu de chacun et ne prêter à confusion avec d'autres alarmes.

Phase 3 : Durée

L'objectif est de réussir à se cacher à l'endroit où l'on se trouve ou dans l'endroit le plus sûr à proximité (salle de classe...), en silence, pendant quelques minutes (une durée de 3 à 5 minutes environ est un maximum pour des petits).

Si l'exercice se déroule pendant la sieste et que le dortoir permet de se barricader, il n'est pas nécessaire de réveiller les élèves. Cela aboutirait très certainement à l'effet inverse du silence recherché. S'enfermer dans le dortoir et s'occuper progressivement de ceux qui se réveillent.

Porter une attention particulière aux enfants présentant un handicap. Certains ont de grandes difficultés à se taire. Repérer ce qui les apaise, par exemple un doudou, une tétine, un jeu (toupie...)

Phase 4 : Fin de l'exercice

Le directeur ou son représentant signale la fin de l'exercice et donne l'ordre de reprendre les activités normales de la journée.

Phase 5 : RETEX

Le directeur fait faire un retour d'expérience « à chaud » à la communauté éducative avec une demande de remontées d'informations sur trois points positifs et trois axes d'amélioration. La même chose sera organisée une semaine plus tard (un retour d'expérience à froid) avec les mêmes modalités.

DARM (Délégation académique aux Risques Majeurs)

Adresse : DARM - Rectorat CS 87 077
31000 Toulouse

Courriel : darm@ac-toulouse.fr

Chargés de mission – coordonnateurs académiques :

Romain BAUDE et Jean-François MALANGE

06 25 79 07 66

Jean-francois.malange@ac-toulouse.fr

Romain.baude@ac-toulouse.fr

Site : <http://www.ac-toulouse.fr/risques-majeurs>